



Date convocation : 30.03.2023

Nombre de membres  
En exercice : 10  
Présents : 10  
Représentés : 0  
Votants : 10  
Pour : 10  
Contre : 0  
Abstention : 0

## EXTRAIT des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de BERRY-AU-BAC

DE\_2023\_18

Séance du jeudi 06 avril 2023

Le six avril deux mille vingt-trois à 20 heures 00, le Conseil Municipal, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Marie-Christine HALLIER, Maire.

**Présents :** Marie-Christine HALLIER, Didier PINCHON, Luc LELONG, Daniela DOUILLET, Xavier PRIN, François RICHE, Hugues MORONI, David NEVEUX, Dominique GARRÉ, Séverine Mulpas

**Secrétaire de séance :** Hugues MORONI

### Participation communale à l'inscription en centre aéré - Juillet 2023

Madame le Maire rappelle au conseil que, depuis plusieurs années, la commune contribue aux frais d'inscription en centre aéré des enfants de la commune. Pour mémoire, cette aide était de 3.50€ en 2022, 3€ en 2021 et 2€ les années précédentes.

Elle précise que cette aide concerne uniquement les inscriptions en centre aéré au sein de la Communauté de Communes de la Champagne Picarde (CCCP) durant les semaines d'été et qu'elle est directement versée sur le compte bancaire des parents sur présentation de justificatifs d'inscription et de paiement.

Après rappel des modalités de cette aide et considérant la dépense moyenne pour la commune, le Conseil Municipal à l'unanimité

\*RECONDUIT la participation communale aux frais d'inscription en centre aéré pour les vacances d'été 2023.

\*FIXE le montant de l'aide à 3€ par jour d'inscription et par enfant.

Fait et délibéré, les jour, mois, an que dessus,  
Le Maire, Marie-Christine HALLIER  
Pour extrait conforme.